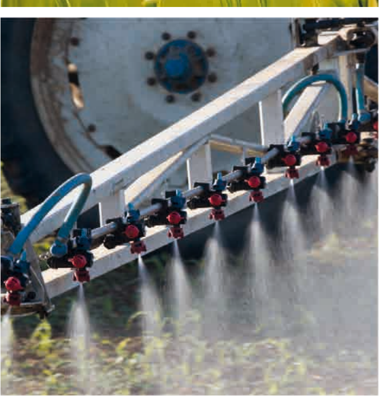
ADJUVANT

Actimum®

POUR BOUILLIES HERBICIDES







Humectant
Conditionneur d'eau

LA PERFORMANCE AU SERVICE
DE LA **CULTURE RAISONNÉE**.





Besoin d'un **adjuvant** ? Prenez **un Agridyne** !

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

ADJUVANT

Actimum®

POUR BOUILLIES HERBICIDES



USAGES

Adjuvant* bouillie HERBICIDE

CRÉNEAUX D'UTILISATION

Tous les herbicides (anti-graminées céréales, herbicides maïs, glyphosates...).

DOSE D'UTILISATION

1 l/ha

À mettre en premier dans la cuve.

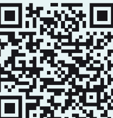
Voir autres recommandations sur l'étiquette.

PLUS D'INFOS

www.agridyne.fr



Visualiser la vidéo



Télécharger l'appli

FONCTIONNALITÉS



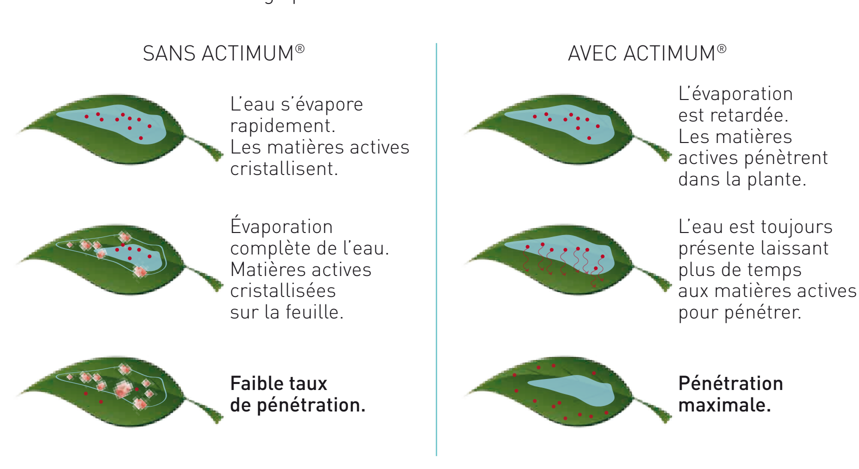
Il corrige la dureté de l'eau

LE SULFATE D'AMMONIUM protège les molécules de l'effet négatif des cations. Il agit par compétition (avec les cations de la solution). Les molécules d'ammonium (NH4+), en surnombre, saturent les charges négatives des matières actives sensibles. Elles les protègent ainsi de la formation de complexes inactifs avec le calcium.



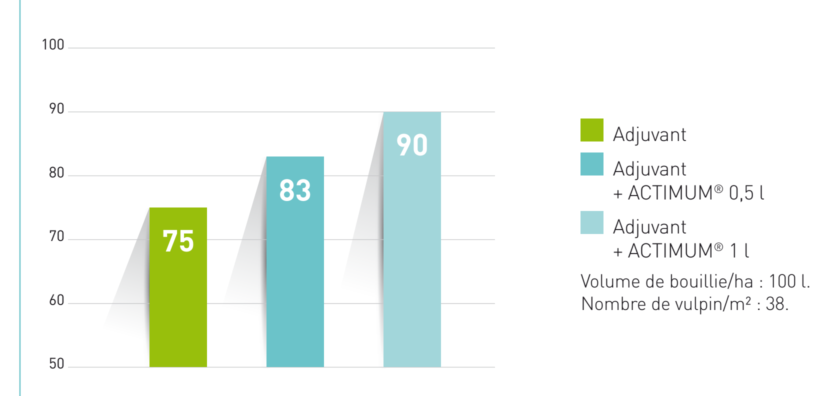
Il maximise les performances des herbicides

L'effet humectant d'Actimum® permet un ralentissement du dessèchement des gouttes pulvérisées. En résulte une meilleure pénétration de la bouillie à l'intérieur des plantes cibles et donc un désherbage plus efficace.



EFFICACITÉ PROUVÉE !

% d'efficacité désherbage céréales avec Réf. A



Essai Prestataires – (86)

Les adjuvants facilitent l'action des produits de protection des plantes en améliorant leurs performances tout en diminuant les effets néfastes, comme le ruissellement ou la dérive.

Ils permettent d'optimiser l'efficacité des traitements phytopharmaceutiques et contribuent au respect de l'environnement, de l'utilisateur et du consommateur.

Par conséquent, les adjuvants sont des outils incontournables dans le cadre des **Bonnes Pratiques Agricoles**. Ils s'intègrent parfaitement dans un raisonnement de protection et de production durables.



ACTIMUM® : Sulfate d'ammonium 460 g/l. AMM n° 2010272. Homologation et marque déposée : Monsanto S.A.S. Distributeur : De Sangosse S.A.S. Classement : H411. Usages autorisés, mode d'emploi, doses, restrictions d'emploi et contre indications : se référer à la notice et l'étiquette. Respecter les précautions d'emploi.

Dose d'homologation : 1L/hl

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée.
Consultez http://agriculture.gouv.fr/ecophyto

DE SANGOSSE S.A.S. - CS 10005 - Z.I. Bonnel - 47480 Pont-du-Casse (France)
Tél. : + 33 (0)5 53 69 36 30 - www.agridyne.fr - www.desangosse.fr



® Une marque DE SANGOSSE